

BEAUNE, le 20 février 2024

SAS DOMAINE AF GROS
LA GARELLE
5 Grande Rue
21630 POMMARD



DEVIS N° : D2402668

Référence à rappeler

Date d'expiration du devis : 20/03/2024

Affaire suivie par : Céline VAN-DORPE-BERTHIER

**OBJET : Monpoulain - Volnay
Etat des lieux**

Nature des prestations :

> **Repérage de la parcelle AH n°15 au lieu-dit "Monpoulain" sur la commune de VOLNAY**

Relevé d'état des lieux :

- Levé topographique de la parcelle et de ses abords
- Levé des limites apparentes, des points de détails

Repérage de la parcelle :

- Recherches d'archives et étude des limites de propriété
- Repérage de la parcelle
- Rendez-vous et conseils avec le géomètre sur les lieux
- Etablissement d'un plan des lieux

En OPTION : Bornage amiable :

- Enquête auprès des services du cadastre et recherches d'archives (Géofoncier, publicité foncière...)
- Analyse technique et juridique des limites de propriété au vu des éléments recueillis
- Convocations des propriétaires riverains (AH n°14, 16, 17 et 81)
- Réunion de bornage amiable, bornage des limites
- Etablissement d'un Procès-Verbal de bornage accompagné d'un plan de bornage
- Livraison après signatures de copies aux propriétaires concernés
- Enregistrement dans la base nationale Géofoncier (prescriptions ordinales)

En cas de bornage antérieur ou de remembrement : Vérification de la conformité des éléments disponibles (plan de bornage, DMPC, etc.). Convocation à une réunion de constat et/ou rétablissement de limites suite à un bornage antérieur. Rétablissement des bornes.

Désignation	Montant HT (€)
Relevé d'état des lieux	380,00
Repérage de la parcelle	315,00
En option > Bornage amiable	
Case à cocher :	
<input checked="" type="checkbox"/> NON, je ne souhaite pas de bornage amiable	
<input type="checkbox"/> OUI, je souhaite un bornage amiable et ajoute 760,00€ HT au devis, soit un total de 1455,00 € HT (1746,00 € TTC)	0,00

TOTAL HT	695,00 €
TOTAL TVA - 20,00%	139,00 €
TOTAL TTC	834,00 €

Acompte à verser lors de la commande : 250,00 €

Valeur en votre aimable règlement par chèque à l'ordre de **T.T. Géomètres Experts** ou virement

Références bancaires : Code IBAN : **FR04 1 2004 1 1000 1 0117 1 2758 1 2M02 1 004**

Code BIC : **PSSTFRPPPAR**

NOTA :

- **Seul un procès-verbal de bornage dressé par un Géomètre-Expert à l'issue d'une réunion avec les propriétaires riverains et signé par toutes les parties fixe pour l'avenir les limites de propriété et vaut titre** (document compris dans l'option "bornage amiable").
- Le piquetage de la parcelle n'est possible qu'en cas de conformité avec l'état des lieux. Dans le cas où les limites de possession ne correspondraient pas avec la limite cadastrale, un devis complémentaire vous sera proposé pour le bornage amiable ou la régularisation foncière.

Délais et recommandations :

- Démarrage de la mission à compter de la réception du devis signé "Bon pour accord".
- Accès au terrain sous réserve des autorisations des propriétaires et occupants, des possibilités d'accessibilité du site.
- Travaux de mesurage réalisés du lundi au vendredi entre 08h00 et 18h00.
- Intervention sous 3 semaines à compter de la commande.

Bon pour accord le :

Cachet et/ou signature - NOM et Prénom

21/02/2023

Bertrand GIRARD
Géomètre Expert

Bon pour Accord, le PDG
Anne. Françoise PARENT-GROS

ATC Gros

SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Pommard
SIRET 383 967 346 00016
T.V.A. FR 84 383 967 346